

Prime complémentaire Viessmann Offre EDF « Mon chauffage durable » du 20 février au 30 juin 2019*



Limitée aux 200 premières demandes

Vérifiez votre éligibilité en envoyant « VIESSMANN190110 » au 32321 (SMS non surtaxé).

Vous recevrez un code unique à renseigner dans le bulletin de participation ci-dessous.



**Bonus
Viessmann
jusqu'à 400 € TTC
offert***

VISSMANN

En partenariat avec EDF

Pompe à chaleur et générateur hybride Viessmann

Cochez la case correspondante

Vitocal gamme 100 :

**Bonus Viessmann
de 200 € TTC offert***

Vitocal gamme 200 :

**Bonus Viessmann
de 400 € TTC offert***

Hybride Vitocaldens :

VOS COORDONNÉES

Code reçu par SMS :

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP :

Ville :

VOTRE INSTALLATEUR CHAUFFAGISTE

Raison sociale :

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP :

Ville :

CONDITIONS DE L'OFFRE

* Offre valable du 20 février au 30 juin 2019 ou pour les **200 premières demandes** ⁽¹⁾, réservée aux particuliers à l'occasion de la réalisation d'une installation d'une pompe à chaleur Viessmann des gammes Vitocal 100 et Vitocal 200 et générateurs hybrides Viessmann. Pour bénéficier de l'offre le particulier doit adresser, après inscription sur le site www.prime-energie-edf.fr : le bulletin de participation (téléchargeable sur viessmann.fr), imprimé et complété avec le code reçu par SMS, vos coordonnées ainsi que celles de votre installateur chauffagiste, accompagné d'une copie de la lettre d'engagement d'EDF, d'une copie du devis signé entre le 20 février et le 30 juin 2019 ⁽¹⁾ et de la facture acquittée, datée entre le 20 février et le 30 juin 2019 ⁽¹⁾, de votre RIB ou RICE avant le 31 juillet 2019 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Partenariat EDF Viessmann 2019 - Facility N°190110 - Avantage Prime Energie / Coupe de pouce EDF - 13844 Vitrolles Cedex.

Pour tout renseignement (demande d'information, suivi de dossier) n'hésitez pas à contacter, pendant la validité de l'offre, par téléphone au 09 70 82 00 58, du lundi au vendredi de 9h à 19h. (appel facturé au prix d'un appel local depuis un poste fixe et au tarif pratiqué par votre opérateur depuis un mobile). Toute réclamation devra être faite avant le 31 octobre 2019.

⁽¹⁾ Offre réservée aux particuliers et non cumulable avec les offres de financement Viessmann ou toute autre opération commerciale Viessmann en cours. Remboursement effectué par virement sous 6 semaines environ. Toute demande illisible, incomplète et/ou parvenue hors délai sera considérée comme nulle et ne pourra être prise en compte. S'il était constaté un éventuel retard, des grèves ou faits perturbant l'acheminement des courriers postaux ou électroniques, ainsi qu'une perte desdits courriers, la Société Organisatrice et les gestionnaires de l'offre ne seront pas tenus responsables desdites conséquences. Les éventuelles réclamations devront être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement. Conservez une copie de votre dossier avant envoi. L'envoi en recommandé avec demande d'avis de réception est conseillé. Les frais d'affranchissement liés à la demande de remboursement ne seront pas remboursés.

Offre limitée aux 200 premières demandes et à un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) et valable uniquement en France Métropolitaine. Vos données personnelles font l'objet d'un traitement automatisé nous permettant notamment de promouvoir nos événements et nos produits et services. Si vous souhaitez ne plus recevoir d'informations sur les offres Viessmann France SAS, il vous suffit d'adresser un email à l'adresse suivante : privacy@viessmann.fr. Conformément aux articles 38 à 40-1 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de directives sur vos données et d'opposition pour motif légitime, que vous pouvez exercer en adressant un email à l'adresse suivante : privacy@viessmann.fr

⁽²⁾ Dans le cadre d'un partenariat conclu avec EDF, Viessmann accorde un avantage au client final sur ces matériels s'ils sont installés par un professionnel.